

<p><b>E 68</b></p> <p>10 octobre</p>	<p><b>M. BROUCHIER</b></p> <p><b>Parcelles 383, 384 et 385</b></p> <p><b>LES BAUDROLLES</b></p>	<p>Souhaite que la partie Est de la parcelle jusqu'à l'emplacement réservé N°8, soit classée en zone constructible.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : Parcelle desservie par une servitude. Projet de vente.</p>	
<p><b>E 69</b></p> <p>10 octobre</p>	<p><b>M.GRISOLLE Maxime</b></p> <p><b>Parcelles 358, 359, 376 et 814</b></p> <p><b>LES HUBACS</b></p>	<p>Souhaite la constructibilité de la parcelle.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : propriété desservie par l'eau, l'électricité et l'assainissement. Accès insuffisant, le propriétaire peut acheter le foncier nécessaire à l'élargissement de la voie.</p>	
<p><b>E 70</b></p> <p>10 octobre</p>	<p><b>M. MALENFANT</b></p> <p><b>Parcelle B 1784</b></p> <p><b>LES MARSEILLIERS</b></p>	<p>Demande la constructibilité.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : Certificat d'urbanisme négatif car la parcelle est insuffisamment desservie</p>	
<p><b>E 71</b></p> <p>10 octobre</p>	<p><b>M.DEBONO</b></p> <p><b>Parcelle AC</b></p>	<p>Souhaite réaliser le projet initial, construction de trois logements, sur la partie est du terrain.</p> <p><u>Renseignements complémentaires</u> : Un permis d'aménager a été obtenu pour réaliser trois lots. La viabilité a été réalisée et le permis est devenu caduque. Permis redéposé non autorisé pour défense incendie insuffisante.</p>	
<p><b>E 72</b></p> <p>10 octobre</p>	<p><b>M. ALBERTI et M. PIGNOL</b></p>	<p>Souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien de la zone constructible sur la partie est de la parcelle jusqu'à l'emplacement réservé N°20 (habitation</li> </ul>	

	<b>Parcelles 27 et 113</b> <b>LE HAMEU DE VALAURY</b>	pour la fille), - La suppression partielle de l'emplacement réservé N°20 pour conserver la qualité de vie et parce que la parcelle est desservie par une autre voie.	
<b>E 73</b> 10 octobre  Lettre 35 remise et transmise par courriel le 8 octobre	<b>Mme DAMON Andréa et M.GACON</b>  <b>Zone UBA</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendrera des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.  <u>Informations complémentaires</u> : pas de plan de déplacement, voirie insuffisante, droit de vue directe, circulation plus dense.	
<b>E 74</b> 10 octobre	<b>Mme et M. TOMASSONE</b>  <b>Parcelles 2157 et 2158 LES REYNAUD</b>	Demande la diminution de la protection Espaces verts/Bois avec possibilité de report au nord de la propriété, pour réaliser une habitation (vente). <u>Informations complémentaires</u> : zone constructible réduite par la surface de l'accès	
<b>E 75</b> 10 octobre  Remise L 40 avec plans et photographies	<b>Mme et M.BRUN et Mme ETRIOUX.</b>  <b>Parcelle AV 113</b>  <b>LES MARSEILLIERS</b>	Souhaite le maintien de la zone AU sur l'ensemble de la parcelle.  <u>Renseignements complémentaires</u> : Propriété desservie et incluse dans espace urbanisé (rapport de présentation) n'ayant aucun intérêt paysager. Ne présente pas une valeur agronomique et n'est pas identifié dans le PADD comme étant un espace agricole	

		Rupture d'égalité par rapport à des terrains représentant les mêmes caractéristiques et étant classés en zone AU.	
<b>E 76</b> 10 octobre	<b>M.RABILIER</b>  <b>Parcelles</b>  <b>LES ESPLANES</b>	Souhaite le passage en zone agricole pour régulariser le cabanon existant cadastré pour 15M <sup>2</sup> alors que la surface est de 63M <sup>2</sup> . La parcelle est plantée d'oliviers qui sont exploités.  <u>Informations complémentaires</u> : le propriétaire n'a pas la qualité d'agriculteur.	
<b>E 77</b> 10 octobre  Lettre N°36 avec esquisses des façades projetées	<b>M. CANO</b>  <b>SCI LE BASTIDON</b>  <b>Parcelles E 763, 179, 180 et 181,</b>	Projet d'extension de la résidence hôtelière « les bastides du Gapeau », dans le même style architecturale. Pour y parvenir souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une emprise au sol de 20%,</li> <li>- La possibilité d'avoir une hauteur supérieure pour tenir compte de la topographie et de l'ensoleillement,</li> <li>- La possibilité d'avoir une toiture à 4 pans,</li> <li>- Diminuer la surface des espaces verts.</li> </ul>	
<b>E 78</b> 10 octobre	<b>M. ALLARD</b>  <b>Parcelle 2327</b>	Souhaite le maintien de l'emprise au sol à 0,10 (construction familiale/fils).	
<b>E 79</b> 10 octobre	<b>M. LOBEL Alain</b>  <b>Parcelle AO 29</b>  <b>LES FARACHES</b>	Soulève le problème de sécurité du tracé notamment pour les difficultés de croisement dans les virages (ER N°19) du chemin des Faraches.	
<b>E 80</b> 10 octobre	<b>Mme ZACHARIEFF</b>  <b>Odette</b>	Souhaite que la parcelle Nord reste constructible pour vendre. <u>Informations complémentaires</u> : Forage, électricité et accès. Petit cabanon sur place.	

	<b>Parcelles 43 et 44</b> <b>LES FARACHES</b>		
<b>E 81</b> 10 octobre	<b>Mme FEUNTEN</b> <b>Florence</b> <b>Parcelles 41 et 43</b> <b>LE PIED DE LEGUE</b>	Souhaite le maintien en zone AU.	
<b>E 82</b> 10 octobre lettre N°51	<b>Mme BELLEUVRE</b> <b>Parcelle AM 178</b> <b>LES BAS HAUBERTINS</b>	La parcelle est concernée par la protection du Coudon. Semble être une erreur matérielle car ne suit pas la zone N du PLU approuvé. Procédure en cours auprès de l'Etat, pour déclassement. Souhaite pour préserver l'avenir que la parcelle soit classée en zone U.  <u>Informations complémentaires</u> : Le terrain est viabilisé, n'a pas d'enjeu paysager et sa constructibilité permettrait de finir l'urbanisation du quartier (jouxte un lotissement). Parcelle classée en partie en zone UD au PLU approuvé	
<b>E 83</b> 10 octobre	<b>Mme POTHIER</b> <b>Parcelles AP 4, 8 et 119</b> <b>FONT DE POUILLE</b>	Souhaite le maintien de l'emprise au sol à 10% pour construire un garage.	
<b>E 84</b> 10 octobre	<b>Mme. BERTELA</b> <b>Florence</b> <b>Parcelle 71</b>	Souhaite le classement en zone UCb de la totalité de la parcelle qui se situe dans un tissu urbain pavillonnaire. <u>Informations complémentaires</u> : Parcelle desservie. Aucun projet dans l'immédiat mais souhaite	

Lettre 44	<b>LES COSTES</b>	conserver les droits à construire pour les enfants. Le fond de plan n'étant pas à jour, l'absence des constructions matérialisées peut fausser l'appréciation du classement projeté.	
<b>E 85</b> 10 octobre	<b>M. PIASCO Michel</b> <b>Parcelles 2635 et 2636</b> <b>LES BAS GUERANS</b>	Chaque enfant a reçu une parcelle.. Le classement dans deux zones différentes pénalise celui qui a des droits moins importants. Demande le classement en zone UCb des deux parcelles.	
<b>E 86</b> 10 octobre Remise Lettre 42 (PV de constat) et Lettre 54	<b>M. GIANATI</b> <b>Parcelles AK 476 et 477</b> <b>CENTRE VILLE</b> <b>AC 83, 85, 88 et 92</b> <b>LES CLAUX</b>	Souhaite faire 4 logements sur 4 lots avec jardinets et garages pour financer les droits de succession, dont le montant a été évalué sur des terrains classés en zone UA. Demande par conséquent le maintien en zone UA.  Souhaite le maintien de la zone UBb pour maintenir les droits à construire. Bien familial. <u>Informations complémentaires</u> : terrain viabilisé	
<b>E 87</b> 10 octobre	<b>M. DRELON</b> <b>Parcelle AS 69</b> <b>LE PIED DE LEGUE</b>	Souhaite la suppression de la protection Espaces verts/jardin pour y faire une habitation. Propriété partiellement viabilisée.	

<p><b>L 35</b></p> <p>remise le 8 octobre</p>	<p><b>Mme DAMON Andr�ea</b></p> <p><b>Zone UBa</b></p>	<p>Se reporter E 73</p>	
<p><b>L 36</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme SCI Le bastidon</b></p> <p><b>E 763, 179, 180 et 181</b></p>	<p>Se reporter E 77</p>	
<p><b>L 37</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>LE GROUPE ENERGIE DE LA VALLEE DU GAPEAU EN TRANSITION</b></p>	<p>Est tr�s favorable � l'implantation d'un parc �olien au lieudit « Les baumes de lunes » respectant la charte du PNR de la Sainte Baume pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R�pondre � la loi sur la transition �nerg�tique,</li> <li>- Fournir de l'�lectricit� propre,</li> <li>- Alimenter des foyers,</li> <li>- Eviter des rejets de CO<sup>2</sup>.</li> </ul>	
<p><b>L 38</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme RIDEAU Isabelle</b></p> <p><b>Parcelles 36 37-38-39- 40-41-42-43-44-45</b></p> <p><b>VALAURY</b></p>	<p>Voir EN�28</p>	
<p><b>L 39</b></p> <p>remise le</p>	<p><b>M. CANOVA Pierre</b></p> <p><b>Parcelles C 2236, 2238,</b></p>	<p>Souhaite la suppression de la zone prot�g�e/ Espaces verts pour conserver les droits � construire</p>	

10 octobre	<b>346</b> <b>LES HUBACS</b>		
<b>L 40</b> remise le 10 octobre et transmise par courriel le 10 octobre	<b>Mme et M.BRUN et</b> <b>Mme ETRIOUX.</b>  <b>Parcelle AV 113 LES</b> <b>MARSEILLIERS</b>	Voir E 75. Courrier du président de la chambre d'agriculture du Var en appui.	
<b>L 41</b> remise le 10 octobre	<b>M. CALVAT Norbert</b>  <b>Parcelle non précisée</b>	Est opposé à la liaison routière entre Les Faraches et Les Rouvières.	
<b>L 42</b> remise le 10 octobre	<b>M. GIANATI</b>  <b>CENTRE VILLE</b>  <b>AC 83, 85, 88 et 92</b>  <b>LES CLAUX</b>	Voir E 86	
<b>L 43</b> remise le 10 octobre	<b>M. SENEZ Jean</b>  <b>Parcelle AV 22</b>	Souhaite rester en zone constructible.	

<p><b>L 44</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme. BERTELA</b> <b>Florence</b></p> <p><b>Parcelle 71</b></p> <p><b>LES COSTES</b></p>	<p>Voir E 84</p>	
<p><b>L 45</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme. PIASCO Michel</b></p> <p><b>Parcelles 2635</b></p> <p><b>LES BAS GUERANS</b></p>	<p>Voir E 85</p>	
<p><b>L 46</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Famille GIANATI</b></p> <p><b>Parcelles AK 476 et 477</b></p> <p><b>CENTRE VILLE</b></p>	<p>Voir E 86</p>	
<p><b>L 47</b></p> <p>10 octobre transmise par courriel le 9 octobre</p>	<p><b>Mme et M. AUREZ</b></p> <p><b>Parcelles 107 et 110</b></p> <p><b>LES MARSEILLIERS</b></p>	<p>Parcelle 110 : souhaite avoir des informations plus précises quant au devenir de cette parcelle (passage de AU à 2AU), Parcelle 107 : demande le maintien de l'emprise au sol à 10% et suppression de la zone protégée/Espaces verts/Bois pour préserver les droits à construire pour un éventuel détachement.</p> <p><u>Informations complémentaires :</u> la protection espaces verts n'est pas justifiée. Les terrasses et oliviers sur cette partie ne sont pas remarquables.</p>	
<p><b>L 48</b></p> <p>remise le</p>	<p><b>Mme BONHOMME</b> <b>Edith</b></p> <p><b>Parcelles 6 à 12, 15, 21,</b></p>	<p>Voir E8</p> <p>Souhaite le classement de l'ensemble de la propriété en zone de loisir hors mis la zone couverte par l'Armeria Belgencensis, espèce</p>	



10 octobre	<b>22, 63, 312, 331, 332, 334, 335, 339,341, 252, 253, 338, 340, 341, 367, 368, pour une superficie de plus de 160 hectares</b>  <b>LA TOURNE</b>  <b>LES MORIERES</b>	protégée, afin de créer une activité de gîte, maison d'hôte, ou centre de loisirs avec possibilité extension du bâti pour les besoins de la future activité.	
<b>L 49</b>  remise le 10 octobre	<b>Mme FILOSA</b>  <b>1359</b>  <b>LES COSTES</b>	Souhaite le maintien en zone urbaine  <u>Informations complémentaires</u> : Terrain viabilisé ayant fait l'objet d'un permis d'aménager	
L 50  remise le 10 octobre	<b>Mme et M. RE.</b>  <b>Parcelles 143 et 193</b>  <b>LA PERANNE</b>	Voir E 65	
L 51  remise le 10 octobre	<b>Mme. BELLEUVRE</b>  <b>Parcelle 178</b>  <b>LE PIED DE LEGUE OUEST</b>	Voir E 82	
<b>L 52</b>  remise le 10	<b>Mme et M. FERRARI</b>  <b>Parcelles 143 et 146</b>	Voir E 58	

octobre	<b>VALAURY</b>		
<b>L 53</b> remise le 10 octobre document supplémentaire	<b>M. MIGUEL</b>  <b>Parcelle AD 39</b>  <b>LES CLAUX</b>	Voir E 39	
<b>L 54</b> remise le 10 octobre	<b>Mme QUILICHINI Alix</b>  <b>MM. GIANATI</b>  <b>Parcelle AC 83, 85, 88 et 93</b>	Souhaite le maintien des parcelles en zone UA	
<b>L 55</b> arrivée par courriel le 9 octobre	<b>M. MIGUEL</b>  <b>Parcelle AD 39</b>  <b>LES CLAUX</b>	Voir E 39 et L 14	
<b>L 56</b> arrivée par courriel le 8 octobre	<b>M. GIANATI</b>  <b>Parcelles AK 476 et 477</b>  <b>CENTRE VILLE</b>	Voir E 86 et L 42 et 54	
<b>L 57</b> arrivée par	<b>M. GIANATI</b>  <b>Parcelles AC 83, 85,88</b>	Voir E 86 et L 42, 54 et 57	

courriel le 9 octobre	<b>et 93</b>		
<b>L 58</b> remise le 10 octobre	<b>Mme GRESERI Elise</b> <b>M MARINO Raymond</b> <b>Parcelle</b> <b>LES COSTES</b>	Souhaite le maintien de la zone UC <u>Informations complémentaires</u> : terrain viabilisé	
<b>L 59</b> remise le 10 octobre	<b>Mme BORSA Pascale</b> <b>M MARINO Rémy</b> <b>Parcelle</b> <b>LES COSTES</b>	Souhaite le maintien de la zone UC <u>Informations complémentaires</u> : terrain viabilisé	
<b>L 60</b> remise le 10 octobre	<b>M. REBOUL Alain</b> <b>Parcelle 49 et 50 (C 143 et 144)</b> <b>VALAURY</b>	Souhaite le maintien de l'emprise au sol à 10% et la suppression de la protection Espaces verts/restanques. Souhaite construire pour les enfants. <u>Informations complémentaires</u> : terrain viabilisé	
<b>L 61</b> remise le 10 octobre	<b>Mme et M. GAUGIER Jean Paul</b> <b>Parcelle 851</b> <b>Rue des Capriers</b>	Suppression de l'emplacement réservé N°26 <u>Informations complémentaires</u> : L.ettre de la ville en date du 23 avril 2018, informant que cet ER a été abandonné.	

<p><b>L 62</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme DELOT Christelle</b></p> <p><b>Chemin des Rouvières</b></p>	<p>Modification du règlement pour tenir compte du bâti existant. Augmentation de l'emprise au sol et de la hauteur.</p>	
<p><b>L 63</b></p> <p>remise le 10 octobre</p> <p>Documents</p>	<p><b>M. BOURBONNOIS</b></p> <p><b>Propriétaire de la parcelle 78</b></p> <p><b>LES TOURETTES</b></p>	<p>Voir E 1</p>	
<p><b>L 64</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>M. LUDICO Guy</b></p> <p><b>Propriétaire de la parcelle 78</b></p> <p><b>LES TOURETTES</b></p>	<p>Est favorable à la création de la voirie reliant le chemin des Faraches à celui des Rouvières à condition que ce soit une piste de 4M fermée par une barrière.</p>	
<p><b>L 65</b></p> <p>remise le 10 octobre et reçu par courriel le 10 octobre</p>	<p><b>M. MARTIN DE CHAMAS Denis</b></p> <p><b>Chemin des Salles</b></p>	<p>Propose une rectification au tracé de l'ER N°18 afin d'être plus équitable.</p> <p>Plan joint</p>	
<p><b>L 66</b></p> <p>remise le 10 octobre</p>	<p><b>Mme LOMBARD Geneviève</b></p> <p><b>Parcelles AI 40, 41 et</b></p>	<p>Souhaite un classement des parcelles en zone constructible. Vente pour succession</p>	

	<b>217</b> <b>LES PLATRIERES</b>		
<b>L 67</b> Arrivée par courriel et remise le 10 octobre	<b>M. CAPET</b> <b>752 chemin des Faraches</b>	Est défavorable à la création de la voirie reliant le chemin des Faraches à celui des Rouvières sauf si elle réservée exclusivement aux secours incendie.	
<b>L 68</b> Arrivée par courriel et remise le 10 octobre	<b>M. PABAN</b> <b>C 446</b> <b>LES COLLES</b>	Ne partage pas les informations données lors de l'E N°37.Si le PLU était modifié pour ouvrir à l'urbanisation la parcelle B 518, souhaite le même traitement.	
<b>L 69</b> Arrivée par courriel et remise le 10 octobre	<b>M. MEGARD</b> <b>Dominique</b> <b>423 Route de Valaury</b>	Souhaite avoir des explications sur le classement en zone verte protégée.	
<b>L 70</b> transmise par courriel le 9 octobre	<b>M. DERIU</b> <b>Parcelles AP 60 et 117</b> <b>LES HUBACS</b>	Voir E 28	
<b>L 71</b>	<b>Mme MODOLO</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité	

transmise par courriel le 10 octobre	<b>Elodie</b>	sociale (MS 01, 09 et 11), soit 95 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 72</b> transmise par courriel le 10 octobre	<b>Mme LUSSO</b> <b>Jacqueline</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 73</b> transmise par courriel le 10 octobre	<b>Mme BUONAVIA et M. GACON</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 74</b> transmise par courriel le 10 octobre	<b>M. BRISSE Alain</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 75</b> transmise par courriel le 10 octobre	<b>M. PAGET Cédric</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie.	

		Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 76</b> transmise par courriel le 10 octobre à 18H56 (hors délai)	<b>Mme et M. SAUVAGNARGUES</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 77</b> transmise par courriel le 10 octobre à 18H47 (hors délai)	<b>Mme TOBAR Sandrine</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 78</b> transmise par courriel le 10 octobre à 17H55 (hors délai)	<b>Mme BERTHELOT Liliane</b>	Quartier concerné par trois projets de mixité sociale (MS 01, 09 et 11), soit 120 logements potentiels. Ces opérations auront pour effet de modifier le quartier et engendreront des conséquences irréversibles sur l'environnement et notamment sur la qualité de vie. Opposé à l'ensemble de ces projets.	
<b>L 79</b> transmise par courriel le 11 octobre à 8H17 (hors délai)	<b>M. SERONE Robert</b>	Opposé à l'ensemble des projets du quartier de la Garnière.	

N° Registre (R)	Demandeur	Objet de la demande	Remarques du maitre d'ouvrage
<b>R1</b>  9 octobre	<b>M.LAVAYSSE Eric</b>	Est favorable au projet Grand éolien qui n'a pas d'impact négatif sur les activités militaires ou l'environnement. Souhaite qu'il soit porté au PLU en parallèle des deux lignes HT. Souhaite un dialogue territorial pour faire accepter le projet.	